

Index de l'égalité femmes-hommes (données 2021)

Conformément à la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée en août 2018, le groupe Vicat communique les résultats de l'Index de l'égalité femmes-hommes pour ses sociétés en France.

Composé de 4 à 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise, le score de l'index doit être au minimum de 75 sur 100. Sur base des données 2021, **nous avons obtenu un résultat de 81/100.**

En accord avec les partenaires sociaux, une analyse « ligne par ligne » de tous les postes est effectuée avec la direction de l'entreprise et la DRH afin de constater d'éventuelles anomalies de salaires entre les Femmes et les Hommes. En cas d'écart injustifié, un rattrapage est mis en place à parti d'un budget spécial. Le rattrapage peut être aussi bien en faveur d'une collaboratrice que d'un collaborateur.

Notre politique de lutte contre les discriminations salariales et professionnelles couvre toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs.

Fort de ces résultats, **nous persévérons dans nos plans d'action pour atteindre un score de 100/100.**

Retrouvez en détail les scores obtenus pour chaque indicateur :

	VICAT	BETON VICAT
1- écarts de rémunération (en %)	39	34
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	10	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	Incalculable
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	0
INDEX (sur 100 points)	89	81